

Direction de l'accès à l'information,
de la gestion documentaire et de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 28 octobre 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.292

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 14 septembre dernier, visant à obtenir :

« Les contours financiers du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, des années 1995 à 2013. »

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 une partie des renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS).

Pour ce qui est des contours financiers de 1995-1996 à 2000-2001, nous vous informons que votre demande implique que nous procédions à des calculs et à des comparaisons de renseignements, ce qui nous obligerait à produire un nouveau document. Or, en vertu de l'article 15 de la Loi (en annexe), « le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements ».

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2